TRAMWAY D'ORAN

Le wali plaide pour l'accélération des travaux

Inspectant, mardi dernier, le chantier de réalisation du tramway d'Oran et prenant en considération les préoccupations des habitants de la ville, et surtout des commerçants installés dans les grandes artères qui constituent la trajectoire du futur tramway, le wali d'Oran a plaidé pour l'accélération des travaux de réalisation de ce projet.

Celui-ci traîne et enregistre des retards énormes dans les délais. Le wali a instruit son exécutif pour la prise en charge des doléances des citoyens, notamment les riverains des chantiers de réalisation.

Poussière, embouteillage, gêne de la circulation, ce projet grandiose, qui devrait soulager la ville d'Oran en matière de circulation, l'étouffe pour l'instant.

Loin d'atteindre les taux de réalisation prévus par la société entrepreneuse, une so-ciété sous-traitante espagnole, le chantier contrarie au même titre les citoyens et les visiteurs de la ville d'Oran de même qu'il défigure le paysage de la cité.

Au niveau du premier tronçon de ce projet, à savoir à Es-Senia, la société Tram Nour, titulaire du projet, estime le taux d'avancement à seulement 35%, mettant en cause, pour justifier son retard, les obstacles infrastructurels, notamment l'anarchie des canalisations des eaux usées et de l'eau potable qui nécessitent pour leur évitement ou délocalisation l'intervention d'autres institutions (service des eaux, communes…). Le wali d'Oran, à l'occasion de sa visite, a également demandé d'établir des plans de route pour chaque commune et daïra (le projet du tramway d'Oran devra toucher 4 communes et 3 daïras), de manière à faire face au problèmes de circulation et créer des voies d'évitement, notamment lorsque les travaux pénètrent le tissu urbain du centre-ville d'Oran.

Au niveau de la commune d'Es-Senia, un grand nombre de commerçants ont appelé le wali à intervenir pour les aider à résoudre leurs problèmes avec les services des impôts qui, selon eux, ne veulent pas prendre lors de leurs évaluations de fiscalité la dégradation de leurs conditions de travail causée par ce projet.

Dans ce contexte, le wali leur a promis d'intervenir en étudiant leurs doléances et leur a demandé de se constituer en groupes pour débattre de ce problème avec les services en question. Le wali a annoncé, d'autre part, que l'avis d'appel d'offres relatif à la réalisation de la deuxième phase du projet du tramway d'Oran, et qui consiste dans le prolongement de son itinéraire vers la localité de Douar Bel Gayed, l'aéroport d'Es-Senia, la cité des Amandiers, et la rue de Tlemcen, sera incessamment publié.

Au terme de sa visite, le wali d'Oran a insisté sur la préservation des arbres qui longent les boulevards concernés par ce projet lors de leur délocalisation de même qu'il a insisté sur la mise en place du système des 3X8 afin d'accélérer les travaux.

Ben Aziz

TIZI-OUZOU

Opposition au projet de décharge publique à Azazga

La commune d'Azazga fait face à un véritable front d'opposition aux divers projets de décharge publique proposés en attendant la réalisation du CET de Boubhir qui réglera définitivement le problème pour plusieurs localités de la région.

Après la fermeture de la décharge du lieudit Zen par les riverains, il y a quelques années, puis l'avortement d'un autre projet de décharge toujours suite à l'opposition des citoyens, la ville d'Azazga a connu un été 2008 franchement catastrophique qui a contraint l'APC à laisser s'amonceler des monticules de détritus au centre-ville. Après avoir tiré la sonnette d'alarme, décision a été prise de réunir l'ensemble des villages et les associations de l'environnement pour trouver vainement une solution provisoire. Les villages se montrant rétifs dès lors que le projet est situé près de leurs terres.

Une ultime tentative consistant dans la proposition d'un autre site près de l'hôpital d'Azazga, se heurtera au veto des services des forêts. De guerre lasse l'APC optera à contrecœur pour un site toujours provisoire au lieudit Amdhiq Ath Aïssi près de Yakouren. Un superbe site forestier, habitat des singes Magot qui viennent se nourrir dans les tas de détritus qui ont complètement défiguré le paysage. Une pollution directe qui n'a eu de cesse d'inquiéter l'APC d'autant que l'endroit au relief accidenté ne permet pas aux engins d'intervenir tout comme il était interdit de recourir aux incinérations au risque d'embraser la forêt.

Revenant à la charge, l'APC réussira à infléchir la position des services des forêts qui ont finalement fini par donner leur quitus au site proposé par la commune après la sortie de prospection effectuée le 12 mai en présence de tous les services et partenaires concernés : le site Taqenderth Thaverkent, canton Zraïb, propriété domaniale. L'APC chargée d'engager les travaux en tenant compte des normes environnementales, à savoir procéder à des travaux de terrassement et créer des tranchées de 40 m de longueur, 20 m de largeur et 8 mètres de profondeur devant recevoir des ordures avant leur enfouissement avec possibilité d'en faire de futurs terreaux pour l'agriculture, se heurtera encore une fois à l'opposition du village Tadert qui fera parvenir le 27 juin une pétition signée par 120 personnes qui explique en gros les raisons de l'opposition : site situé dans une forêt à 200 m de l'hôpital, à proximité d'un cours d'eau et sur un site historique, des grottes du paléolithique… Ils terminent par proposer à l'APC un autre site.

Commentant le mouvement, le P/APC parle de manipulation et indique avoir reçu des familles favorables au projet et que la pétition est le fait de deux ou trois familles et de gens n'ayant pas atteint la majorité. Il avait entre-temps reçu, selon lui, la visite de trois personnes auxquelles il a expliqué les avantages du site. Mais avant cela, l'entreprise chargée de l'aménagement du site fera l'objet de menaces de la part d'un groupe d'individus, toujours selon le maire, qui a indiqué avoir engagé une procédure judiciaire contre ces personnes avant de revenir à de meilleurs sentiments après une audience avec d'autres villageois. Mais voilà qu'on apprend de cette même APC, le maire étant en congé, que la plainte est toujours maintenue devant le refus de laisser faire les travaux. Le P/APC, qui fait de l'environnement une priorité sur tout autre projet, avouait que ce problème de décharge constitue un point noir dans la gestion de la commune. Il avait conclu en martelant qu'on n'a pas le droit de faire de la politique avec la santé publique et que ce problème constitue un point noir pour la commune que le P/APC ne peut pas régler tout seul…

S. Hammoum

Les acquéreurs des 265 LSP de Hamoutène mécontents

L'association des acquéreurs des 265 logements LSP du lotissement Hamoutène de Tizi-Ouzou se déclare, dans une menace à peine voilée, déterminée à user de tous les moyens règlementaires pour défendre les intérêts de ses membres.

Un conflit larvé est ouvert avec le promoteur qui tenterait, 4 ans après que les acquéreurs lui eurent confié leurs économies et alors que les travaux commencés en 2005 accusent de nombreux retards, d'imposer un contrat unilatéral avec des clauses tout à fait abusives, selon les termes d'une déclaration datée du 6 juillet.

«Un chantage abject» s'exercerait sur les acquéreurs, dans le désarroi, visant à les faire signer un contrat léonin très tardif dans lequel le promoteur s'octroie une réévaluation de 15%, fixe arbitrairement la livraison des logements à décembre 2010 à partir de laquelle il consent, admirez la générosité, des pénalités de 0,003% soit 55 DA par jour de retard sans omettre de s'accorder, cerise sur le gâteau, un délai de grâce de 6 mois occultant majestueusement tous les retards accumulés jusque-là, précise l'un des auteurs de la déclaration.

Le tout serait assorti d'une menace d'exclusion de ceux qui refuseraient de signer ce contrat où les acquéreurs n'ont que l'obligation de payer et d'attendre, indique la même source. 25 à 30 millions de plus, par acquéreur, le coût prévu contre 55 DA de pénalité de retard par jour courant à partir de 66 mois du début des travaux, c'est ahurissant mais toléré au regard du silence observé, à cet égard, par les autorités concernées saisies par nos soins, ajoute la même source désappointée mais déterminée à combattre ce qu'elle estime être une injustice

B. T.

SOUK-AHRAS

Un troisième suicide en 24 heures

Décidément, la ville de Souk-Ahras semble défrayer la chronique locale ces jours-ci, vu la concomitance des actes de suicide perpétrés au niveau du chef-lieu de wilaya. En effet, moins de 24 heures après le suicide de deux personnes de sexe masculin, une jeune fille, âgée de 17 ans, a été retrouvée, hier vers 19h, pendue à une longue écharpe de laine à l'intérieur de son domicile sis à la cité El-Chahid. Les services de police et gendarmerie se sont déplacés sur les lieux pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Le corps de la malheureuse a été déposé à la morgue de l'hôpital régional pour autopsie.

Barour Yacine

CANICULE À BLIDA

45 hectares de forêt brûlés

La chaleur qui s'est abattue avant-hier sur le nord du pays a provoqué 18 foyers d'incendie dans neuf communes de Blida détruisant 45 ha de forêt, notamment à Souhane, Larbaâ et Chréa, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

Ces feux de forêt ont été pour la plupart circonscrits à l'exception de celui de Oued Djer, à 25 km à l'ouest de Blida, qui, à l'heure où nous mettons sous presse, continue à brûler. Les sapeurs-pompiers sont encore à pied-d'œuvre.

Il n'y a pas eu, heureusement, de perte humaine, nous assure-t-on.

M. B.